

## Commission Recherche Plénière 14 janvier 2025

### Présents :

D. Alquier, Vice-Président Recherche et membre élu  
E. Allard-Vannier, M. Amalric, S. Aubert, S. Barrat, P. Besson, E. Biquand, P. Boissé,  
D. Boisseuil, B. Bouazzaoui, L. Boudesocque, B. Brizard, V. Fagot-Desperie, S. Ferré,  
J.P. Fouquet, A. Hulin, A. Krykun, F. Laumonnier, C. Lecureuil, N. Levy, E. Morille, A. Nué,  
M. Ovide, A. Rémot, C. Richard, Sébastien Roland, T. Ruspil, S. Servais, C. Suppo

**Invités :** I. Guillouet, C. Grosbois, N. Guivarc'h, S. Rodrigues, P. Vourc'h

### Excusés :

H. Blasco, B. Giraudeau, C. Giraudeau, J. Guilhot, M. Potier-Cartereau

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du CERTeM (J. Billoué) – du CERMEL (J. Pepin/S. Méo)
2. Présentation NEOLAIA – volet recherche (C. Bodin, C. Perinaud) et désignation d'une personne de la CR pour la commission d'appel – pour Information et décision
3. Informations générales
4. Validation du compte-rendu de la CR du 17 décembre 2024
5. Règlement intérieur du GREMAN - pour avis
6. Convention GIS Réseau national des Maisons des Sciences sociales et des Humanités - pour avis
7. Avenant à la convention de renouvellement du GIS « Institut du Genre » - pour avis
8. Évolution du Budget 2025 de la Commission Recherche – pour décision
9. Désignation des membres des commissions consultatives relevant de la compétence de la CR – *pour décision*
10. Questions diverses

### **1. Présentation des Centres d'Études et de Recherches (CER) CERTeM (J. Billoué) et CERMEL (J. Pépin – S. Méo)**

#### **Présentation du CERTeM – Annexe 1**

Cette structure est présentée par Jérôme Billoué, Professeur au département Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII) de l'IUT de Tours, directeur adjoint de l'UMR GREMAN et directeur du CERTeM.

Le CERTeM est le Centre d'Études et de Recherches Technologiques rassemblant des partenaires Publics / privés autour de la Microélectronique.

Les applications des recherches menées dans le CERTeM tournent autour de 3 axes scientifiques stratégiques :

- Conversion de puissance et efficacité énergétique
- Communication et électronique mobile
- Microsystèmes intégrés, propres et autonomes

### **Présentation du CERMEL – Annexe 2**

Cette structure est présentée par Julie Pépin, Maitresse de conférences au département Mécanique et Systèmes de Polytech' Tours, membre de l'UR LaMé et co-responsable du CERMEL. Le CERMEL est le Centre d'Études et de Recherche sur les Matériaux Élastomères.

Les thématiques du CERMEL reposent sur l'étude des matériaux polymères et composites autour de 3 axes :

- Techniques expérimentales classiques et innovantes
- Relations procédé-structure-propriétés mécaniques
- Modélisation et outils numériques

Suite à l'interrogation d'un membre de la CR, Julie Pépin précise que l'un des nouveaux secteurs qui fait appel aux compétences du CERMEL est celui de la défense et que, dans ce domaine, le CEA le Ripault est un partenaire clé.

Ces présentations se poursuivent par un échange. Les membres de la CR s'interrogent notamment sur la différence entre CER et CETU.

- Les CER sont des Plateformes technologiques de l'Université de Tours venant en soutien aux activités de recherche de ces laboratoires en lien avec des entreprises privées du territoire. Ils ont pour objet le développement de la recherche et de l'innovation dans un secteur d'activité donné et sont des outils collaboratifs performants.
- Les CETU (Centre d'Expertise et de Transfert de l'Université) sont des structures thématiques qui ont pour objet le transfert de technologies et les expertises. Ils possèdent leurs propres personnels et ont un lien fort avec le monde socioéconomique. Ils peuvent également s'appuyer sur l'expertise de certains laboratoires.

## **2. Présentation NEOLAIA – volet recherche (C. Bodin – C. Perinaud) – pour information/Désignation d'une personne de la CR pour la commission d'appel – pour décision**

### **Présentation de NEOLAIA – Annexe 3**

L'université européenne NEOLAIA est présentée par Céline Bodin, cheffe de projet, et par Clémentine Perinaud, chargée de projet recherche et coopération doctorale. Ce projet touche toutes les activités de l'université. La présentation met particulièrement l'accent sur le WP5 dédié à la Recherche au sein du projet NEOLAIA. Les objectifs dans ce domaine sont :

- Établir une cartographie des ressources et synergies de recherche des 9 universités partenaires
- Faire monter en compétences des équipes d'appui à la recherche
- Mettre en place des actions de soutien pour une recherche d'excellence
- Définir et animer un programme Living Lab NEOLAIA

Après avoir brossé un portrait de la recherche chez les partenaires, elles présentent l'appel à projets financé par la subvention ANR Universités européennes – Plan France 2030 pour initier/renforcer des coopérations de recherches.

Cet AAP cherche donc à soutenir :

- Des mobilités entrantes ou sortantes d'un mois maximum, visant à développer des collaborations avec des partenaires de NEOLAiA
- Des mobilités réalisées dans le cadre du programme de mentorat NEOLAiA
- Des événements scientifiques organisés à l'UT et impliquant au moins un partenaire NEOLAiA

Cet AAP est ouvert aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs, aux doctorants de notre établissement. Il est précisé que 5 AAP de ce type seront lancés. Le premier se clôturera fin janvier 2025.

### **Désignation d'une personne de la CR pour la commission de sélection des projets**

Le 7 février se tiendra une commission de sélection des projets reçus. Elle est constituée, entre autres, du VP RI, du VP Recherche. Il est proposé qu'un membre de la CR participe à cette commission. Suite à un appel à candidature, Anabelle Hulin se porte volontaire.

## **3. Informations générales**

### **A) Suite des fortes incertitudes budgétaires liées aux financements de l'état**

- Annonce des premiers impacts du fait de l'absence de Loi de Finance Initiale (LFI) Dans l'attente de la LFI, seuls 25% de la SCSP vont être versés aux universités (3 mois de fonctionnement basés sur l'année 2024). La note ministérielle précise que seules sont autorisées les dépenses « nécessaires au fonctionnement de l'Etat ». Il n'est pas possible de dépenser sur des programmes / projets dont la convention n'a pas été signée avant la chute du gouvernement en décembre 2024. Il en est « déduit » qu'il est possible de dépenser sur les projets dont la convention de financement a été signée avant la chute du gouvernement Barnier, mais cela reste à confirmer.

Le budget de l'UT sera présenté ce jour au Rectorat. Des précisions sur l'exécution de cette note seront demandées.

- Et au niveau Région/Métropole/ANR/autres

On peut supposer que les collectivités locales vont être également impactées. Avec quelles conséquences pour l'université ? Elles ne sont pas encore connues à ce jour.

=> => Une note sera produite et largement distribuée rapidement pour aider/expliciter la note ministérielle.

Un membre de la CR s'interroge sur les conséquences possibles au niveau des ONR cette fois et notamment l'annonce du CNRS sur les Keylabs.

Le VP Recherche précise, pour l'ensemble de la CR, qu'il faut décorréliser les deux sujets. Les ONR vont subir les mêmes restrictions financières que les universités. Concernant les « keylabs », le sujet était à l'étude depuis plusieurs mois. Le président du CNRS a décidé unilatéralement de labéliser « keylabs » 25% des labos CNRS. Aujourd'hui 40% des dotations CNRS sont dirigées vers ces labos, à terme, il souhaite y consacrer 60%. Une liste de Keylabs circulerait sans que personne ne puisse la fournir. Des actions ont été menées par la Région et le recteur pour connaître cette liste et défendre les UMR CNRS de la Région.

D'autre part, dans le même registre, le VP Recherche annonce qu'il y a aussi le possible retrait du CNRS de l'UMR LLL dès 2025. Le CNRS était passé tutelle secondaire au début du nouveau contrat quinquennal (janvier 2024) en donnant 2 ans à l'UMR LLL pour recruter un chercheur CNRS. Les autres tutelles du LLL que sont les Universités de Tours et Orléans et la Bibliothèque Nationale de France, se sont réunis et ont demandé des explications par courrier au CNRS, réclamant notamment du temps pour recruter un chercheur CNRS.

## **B) Retour sur l'action PAACC de la région**

Ce Plan d'Actions et d'Accompagnement pour les Chercheuses et les Chercheurs (PAACC) comprend :

- Une dotation de 6000 € par MCF recruté à compter de la rentrée 2024 pour financer des stagiaires de M2 et du fonctionnement en lien avec ces stages. Une journée d'accueil est également organisée à la Région pour ces nouveaux MCF/CR le 5 février prochain.
- Lancement en 2025 d'un soutien aux nouveaux HDR ayant soutenu en 2024. Pour 2024, cela concernerait une vingtaine de nouveaux HDR. 17 personnels de l'UT ont soutenu leur HDR à Tours. Il faut y ajouter ceux qui ont soutenus dans d'autres établissements (recensement en cours). Seuls les personnels titulaires de l'UT peuvent bénéficier de ce soutien régional qui consiste dans l'allocation d'une ½ bourse doctorale. Le nouvel HDR aura 3 ans pour trouver un co-financement.

La VP recherche précédente comme le VP recherche en poste se sont interrogés sur la pertinence de cette action sachant que l'HDR est parfois l'étape pour candidater sur un poste de PR qui conduit l'EC à muter. Ils ont proposé de mettre un appui au moment du recrutement d'un nouveau PR. La Région a refusé cette proposition et souhaite essayer ce dispositif. Elle se donne 3 ans pour évaluer son efficacité.

Le souhait de la Région est d'augmenter le nombre de financements doctoraux en mettant en place des effets leviers.

Les membres de la CR demandent combien il y a de ½ bourses dédiées aux nouveaux HDR et que se passera-t-il s'il n'y en pas assez ?

La Région a prévu de 35 à 40 ½ bourses par an, ce qui correspondrait au besoin. Elle s'est basée sur les chiffres années antérieures.

La Région a autorisé la possibilité de coupler cette ½ bourse « HDR » avec une ½ bourse région ou établissement. La Région a en revanche refusé la possibilité pour 2 nouveaux MCF de coupler leur ½ bourse pour en faire une à 100% et de co-diriger la thèse.

Ces ½ bourses représentent beaucoup d'argent, mais compte tenu du co-financement à trouver, elles ne seront probablement pas toutes utilisées. De plus, en parallèle, ce dispositif risque d'absorber une bonne partie des ½ bourses des ED et de désorganiser celle-ci.

Les membres de la CR s'interrogent sur les possibilités pour les ED de continuer à mettre en place une véritable politique scientifique. Le Vice-Président Recherche explique que cela a été remonté à la région et qu'il n'était aucunement question de laisser les actions de ce type parasiter les politiques scientifiques des établissements, des ED et des unités.

## **C) Lancement de l'appel Équipements de recherche pour Juin 2025**

Le VP Recherche informe la CR que la Région a décidé de lancer en 2025 un appel à projets « Équipements » et d'y allouer un budget d'environ 1.7 million €. Il s'agit d'un des volets de l'AAP d'Initiatives Académiques précédent que la Région a supprimé en 2024. L'une des problématiques de la Région consiste à réduire ses dépenses de fonctionnement, elle conserve donc le volet équipement car il s'agit d'investissement, plus aisé à positionner dans ces budgets.

Un membre de la CR s'interroge sur le devenir de l'AAP « recherches participatives » annoncé par la Région il y a 2 ans. Le VP recherche précise qu'il n'a pas d'information à ce sujet mais qu'il va se renseigner.

#### 4. Validation du compte-rendu de la CR du 17 décembre 2024

Le VP recherche demande aux membres de la commission recherche s'ils ont des ajouts, des corrections et/ou des commentaires sur le compte rendu de la séance du 17 décembre qui leur a été adressé avec la convocation.

- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable** sur le compte rendu de la CR du 17/12/2024 moyennant les corrections proposées.

Vote : Pour 31 voix / contre 0 voix / Abstention 1 voix

#### 5. Règlement intérieur du GREMAN – pour avis – Annexe 4

Dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2028, les UR doivent actualiser leur règlement intérieur. Est soumis à l'avis de la CR celui de l'UMR CNRS GREMAN.

- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable** à l'unanimité sur cette proposition.

#### 6. Convention GIS Réseau national des Maisons des Sciences sociales et des Humanités - pour avis – Annexe 5

Il s'agit de prolonger et de soutenir le réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme et des Humanités (RnMSH), dans le cadre de ce groupement d'intérêt scientifique, permettant son fonctionnement.

- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable** à l'unanimité sur cette proposition.

#### 7. Avenant à la convention de renouvellement du GIS « Institut du Genre » - pour avis – Annexe 6

Il s'agit de la prolongation de ce GIS (période 2025-2029) qui a pour objet de contribuer à la reconnaissance scientifique, à l'extension géographique et à la coordination institutionnelle des recherches sur le genre.

- ☞ La commission recherche émet **un avis favorable** à l'unanimité sur cette proposition.

Le VP Recherche profite de ce point sur les conventions et les adhésions pour préciser qu'une réflexion va être menée par Nathalie Guivarch, VP Valorisation sur les pôles de compétitivité/Cluster/GIS pour évaluer l'opportunité pour l'UT de poursuivre ou non ces adhésions.

Dans ce cadre, un membre de la CR s'interroge sur la pertinence de la convention avec « The Conversation » à 12 000 € / an.

Le VP Recherche précise qu'il est aisément possible d'évaluer tant quantitativement que qualitativement l'apport de cette convention même si en ces temps financiers compliqués, il est toujours bon de s'interroger plus largement.

## 8. Evolution du Budget 2025 de la Commission Recherche – pour décision – Annexes 7 et 8

### ➤ Sur la répartition globale du budget de la CR - Annexe 7

Le VP recherche commence par expliquer qu'il n'y a pas eu de changement notamment sur les sommes depuis la présentation du document à la CR du 17 décembre dernier. Ce document a été transmis avec la convocation

Avant de passer au vote, le VP Recherche demande s'il y a des observations.

A la demande de la CR, il rappelle les modifications opérées par rapport à la répartition votée par la CR précédente en octobre 2024 :

- Mise en stand by de l'AAP Preciput (-220k €)
- Priorité donnée / renforcée sur l'axe Europe avec le FQI (Forfait Qualité International) qui devient le BQEI (Bonus Qualité Europe et International) le taux passe de 7 à 10% en s'établissant à 169k € (financé sur PRECIPUT)
- AAP ART est recentré sur l'interdisciplinarité, l'enveloppe allouée passe de 70k € à 60k € (financé sur PRECIPUT)

Un membre de la CR demande s'il est possible de distribuer le BQEI le plus tôt possible sinon impossible à dépenser sur l'exercice annuel en cours. Le VP Recherche sera vigilant sur ce point. La distribution dépendra également de l'alimentation de la base LABRI et de la transmission d'un document de stratégie vers l'Europe et l'international (2 Pages) par les unités. Un regard et un effort sera demandé sur la complétude de HAL et de ORCID, nécessaires aux prochaines évaluations HCERES.

Il est demandé au VP Recherche de préciser comment est calculée la dotation des plateformes techniques. Il s'agit d'un soutien sans référence directe à l'activité et son coût, il y a parfois aussi des engagements contractuels de l'établissement (ex : Pixanim). Il précise que ces montants ne sont pas anecdotiques mais bien en dessous du besoin. Il est difficile de baisser les enveloppes allouées à ces structures.

Un membre de la CR trouve regrettable de se priver de l'AAP préciput qui pouvait dynamiser des actions et soutenir des synergies et être l'occasion pour la CR d'avoir une visibilité sur ce qui était lancé ou à soutenir.

Le VP Recherche rappelle qu'en période de fortes incertitudes budgétaires, le choix du collectif prime sur l'individuel. Il réaffirme que si dans l'année, il est possible de réactiver tout ou partie de cet AAP, ce sera étudié. Par ailleurs, les demandes d'équipement pourront être soutenues par d'autres actions.

Un membre de la CR demande des précisions sur les « économies » opérées sur la SCSP avec les modifications apportées. Le BQEI et l'AAP ART qui étaient financés sur la SCSP seront financés sur le préciput grâce au gel de l'AAP Préciput de la CR.

Face à la situation budgétaire provoquée par l'État qui met à mal les activités de recherche comme de formation des universités, un membre de la CR propose de voter une **motion** qui est reproduite ci-dessous :

*La commission recherche de l'université de Tours, réunie le 14 janvier 2025, s'alarme des conditions dans lesquelles elle est appelée à voter son budget 2025.*

*Dans un contexte national qui donne très peu de visibilité sur l'année à venir, alors que le vote du budget national n'a toujours pas été arrêté, la plupart des universités françaises ont voté ou vont voter un budget en déficit, avec des conséquences lourdes sur les conditions de travail et d'études pour l'ensemble des personnels et étudiant.es, mais*

*aussi pour le domaine de la recherche, si des dotations budgétaires rectificatives n'interviennent pas. Alors que la LPR promettait une augmentation des moyens alloués à la recherche, l'annonce de la suspension de son financement couplée à la politique d'austérité menée vis à vis de l'enseignement supérieur et la recherche publics vont générer un décrochage scientifique de la France au niveau européen et international et creuser les inégalités entre les établissements.*

*La commission recherche de l'université de Tours s'inquiète de cette situation inédite et demande que des engagements concrets soient pris pour assurer la capacité de l'établissement à mener, à long terme, une stratégie favorable au développement des initiatives des collègues dans les laboratoires et que les instances représentatives des établissements universitaires, notamment France Universités, réclament la révision de la politique budgétaire dans le domaine de l'ESR et la réaffectation de tout ou partie du crédit impôt recherche qui a coûté en 2024 plus de 7 milliards d'euros à l'État.*

☉ La commission recherche émet un **avis favorable** à l'unanimité sur cette proposition de motion.

Après ce vote, le VP Recherche demande l'avis de la CR sur la répartition budgétaire globale du budget de la CR (Annexe 8). Avant de procéder au vote, un membre de la CR souhaite préciser qu'elle va voter symboliquement « contre » cette répartition budgétaire afin d'affirmer son mécontentement face à la situation budgétaire nationale, qui a de lourdes conséquences sur le fonctionnement des universités conformément à ce qui est stipulé dans la motion votée ci-avant. Un autre membre de la CR précise que c'est le but précis de la motion que d'affirmer ce mécontentement et qu'il a donc déjà été exprimé par un avis favorable à l'unanimité de la CR et, qu'en d'autres termes voter contre la répartition budgétaire proposée, cela revient à voter contre les modifications qui ont été proposées.

Après cet échange, le VP Recherche procède au vote.

☉ La commission recherche émet un **avis favorable** sur cette proposition de répartition budgétaire.

Vote : 22 voix Pour / 8 voix Contre / 2 abstentions

➤ **Sur la répartition de l'enveloppe allouée aux budgets récurrents des UR (Annexe 8) :**

Fin 2023, la précédente commission recherche a ajouté dans les calculs la prise en compte des ATER expliquant que ce sont des Enseignants-Chercheurs (compte rendu CR d'octobre 2023).

Or, le VP Recherche donne les éléments expliquant que ce n'est pas possible de procéder ainsi :

- Le budget récurrent doit prendre en compte les EC et C permanents des unités (les ATER comme leur nom l'indique sont des personnels Temporaires)
- Les ATER sont recrutés sur des années universitaires et pas des années civiles (référence calcul du budget). De plus, tous ne font pas une année complète (ATER 1, 2 et 3, pas les mêmes durées et pas toujours un an. Certains trouvant des CDI démissionnent et ne vont pas au bout de leur année).
- Une partie des ATER sont des doctorants de l'établissement (30%-40%) et donc seraient alors comptabilisés chez les EC et chez les doctorants qui sont pris en compte dans le calcul.
- Certains ATER sont encore doctorants ailleurs (autres établissements) et travaillent donc d'abord à finaliser leurs travaux de thèse

- Enfin, l'UT est signataire du label HRS4R et engagée dans ce processus. Les ATER et les postdoctorants sont dans la même catégorie (R2, docteur). Il faudrait donc, pour respecter nos engagements, au même titre que les ATER prendre en compte aussi les postdoctorants (avec là, des durées très diverses et aucunement cadencées sur de l'annuel)

Le VP Recherche présente un tableau avec la répartition des budgets par UR avec ce mode de calcul (identique à celui avant le vote du budget 2023) et précise qu'avec les arbitrages, il a été fait en sorte que les variations à de rares exceptions, soient très faibles sur les budgets globaux (entre 1 et 3k€ max en fonction de la taille également) par rapport au vote d'Octobre 2024.

Il est précisé que seuls 25% des crédits indiqués dans la colonne « à inscrire au BI » seront ouverts pour le moment.

Un membre de la CR demande à ce que les MCF contractuels avec statut particulier soient pris en compte dans le calcul, même si c'est symbolique compte tenu de leur nombre (5 sur l'UT). Le VP recherche s'engage à y réfléchir pour l'année 2026.

Le VP recherche s'engage également à présenter lors d'une prochaine commission l'évolution des effectifs et des budgets par labos sur plusieurs années

Après ces échanges, la commission recherche est appelée à donner un avis sur la répartition du budget par labo.

☞ La commission recherche émet **un avis favorable** sur cette proposition.

Vote : 31 voix Pour / 0 voix Contre / 1 abstention

## 9. Désignation des membres des commissions consultatives relevant de la compétence de la CR – pour décision

Désignation d'un membre de la CR pour siéger :

### A) Au conseil de la documentation :

Conditions / règles :

- Doit être désigné 1 usager désigné par la CR
- Aucune candidature n'a été reçue à l'issue de l'appel par mail de la DAJ.

Le VP Recherche demande en séance s'il y a un volontaire parmi les élus doctorants. Pour mémoire, la commission recherche doit désigner une doctorante élue ou un doctorant élu pour siéger au conseil de la documentation qui se réunit deux fois par an. Il s'agit entre autres d'examiner la politique d'achat de la documentation pour les bibliothèques de l'université.

A ce stade, aucun des 2 doctorants élus se portent candidat. Des élections partielles se tiendront courant mars, afin d'élire des représentants doctorants à la CR pour les secteurs 1 et 4 dont les sièges sont restés vacants à l'issue des dernières élections d'octobre 2024.

### B) Commission des relations internationales

Conditions / règles :

- Doivent être désignés par la CR, 2 élus de la CR (1 élu EC, 1 élu usager doctorant)
- 2 candidatures ont été reçues pour les EC, celles de Caroline GIRAUDEAU et Anna KRYKUN
- Aucune candidature n'a été reçue pour 1 élu usager doctorant à l'issue de l'appel par mail de la DAJ.

- ☉ La commission recherche émet **un avis favorable** sur la candidature de Caroline Giraudeau.

Vote à bulletin secret : 20 voix Pour Caroline Giraudeau, 9 voix pour Anna KRYKUN, 1 vote blanc

Le VP Recherche demande en séance s'il y a un volontaire parmi les élus doctorants. Manon Ovide, élue doctorante, se propose pour être candidate.

- ☉ La commission recherche émet **un avis favorable** à l'unanimité sur cette candidature.

### **C) Commission CVEC – Projets**

D) Conditions / règles :

- Doit être désigné 1 usager doctorant élu à la CR
- Aucune candidature n'a été reçue à l'issue de l'appel par mail de la DAJ.

Le VP Recherche demande en séance s'il y a un volontaire parmi les élus doctorants. Vivien Fagot-Desperies, élu doctorant, se propose pour être candidat.

- ☉ Les membres de la commission recherche émettent **un avis favorable** à l'unanimité sur cette candidature.

## **10. Questions diverses**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance.